



**Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**



Distr.  
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/73/56  
16 octobre 2014

FRANÇAIS  
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITE EXÉCUTIF  
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS  
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL  
Soixante-treizième réunion  
Paris, 9 – 13 novembre 2014

**RAPPROCHEMENT DES COMPTES**

1. Ce document est préparé en collaboration avec les agences d'exécution et le Trésorier, en réponse à la décision 38/9(d)<sup>1</sup>. Il présente le rapprochement des revenus consignés dans les comptes de 2013 et les données financières des agences d'exécution présentées dans le rapport périodique de 2013 (rapport périodique) et la base de données de l'inventaire des projets approuvés du Secrétariat (inventaire); les dépenses consignées dans les comptes de 2013 et dans le rapport périodique, et des recommandations.

**Rapprochement des revenus consignés dans les comptes de 2013**

2. L'examen des rapports périodiques a révélé des contradictions par rapport à l'inventaire, comme le démontre le tableau 1.

Tableau 1

**CONTRADICTIONS ENTRE LES RAPPORTS PÉRIODIQUES ET L'INVENTAIRE  
(Sommes totales approuvées, comprenant les coûts d'appui (\$US))**

Agence	Rapport périodique de 2013	Inventaire	Différence
PNUD	745 978 083	745 978 228	-145
PNUE	248 755 715	248 755 713	2
ONUDI	766 637 046	766 637 043	3
Banque mondiale	1 132 359 183	1 132 359 188	-5
<b>Total</b>	<b>2 893 730 027</b>	<b>2 893 730 173</b>	<b>-147</b>

<sup>1</sup> Le Comité exécutif a demandé qu'un rapprochement complet des comptes, ainsi qu'un rapport périodique et des rapports financiers, soient préparés pour la dernière réunion de chaque année.

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

3. La différence de 145 \$US dans le rapport périodique du PNUD est attribuable à une surévaluation de 144 \$ des coûts d'appui, que le PNUD rajustera, et l'autre dollar est attribuable à l'arrondissement. Les différences du PNUE, de l'ONUDI et de la Banque mondiale sont causés par l'arrondissement<sup>2</sup>.

Sommes approuvées nettes dans les rapports périodiques et comptes de revenus de 2013 des agences d'exécution

4. Les différences relevées entre les rapports périodiques des agences d'exécution et les comptes de revenus de 2013 du Fonds sont précisées dans le tableau 2. Les explications de ces différences par les agences d'exécution sont présentées dans le tableau 3.

Tableau 2

**DIFFÉRENCES ENTRE LES RAPPORTS PÉRIODIQUES DE 2013 DES AGENCES D'EXÉCUTION ET LES COMPTES FINAUX DU FONDS POUR L'ANNÉE 2013 (Sommes approuvées comprenant les coûts d'appui et les revenus (\$US))**

Agence	Rapport périodique	Revenu total pour les comptes finaux (final)	Différence
(1)	(2)	(3)	(4) = (3)-(2)
PNUD	745 978 083	746 111 031	132 948
PNUE	248 755 715	248 433 319	-322 396
ONUDI	766 637 046	766 693 712	56 666
Banque mondiale	1 132 359 183	1 125 324 025	-7 035 158
<b>Total</b>	<b>2 893 730 027</b>	<b>2 886 562 087</b>	<b>-7 167 940</b>

Remarque: Un chiffre positif dans la colonne 4 signifie plus de revenus, tandis qu'un chiffre négatif signifie moins de revenus déclarés dans les comptes des agences d'exécution que dans le rapport périodique.

Tableau 3

**RAISONS JUSTIFIANT LES DIFFÉRENCES ENTRE LES RAPPORTS PÉRIODIQUES DE 2013 DES AGENCES D'EXÉCUTION ET LES COMPTES DU FONDS POUR L'ANNE 2013 (\$US)**

Ligne	Remarques	PNUD	PNUE	ONUDI	Banque mondiale
1	Différence entre le rapport périodique et le compte final	132 948	-322 396	56 666	-7 035 158
	<b>Explications fournies par les agences d'exécution concernées</b>				
2	Différence entre les revenus d'intérêt provisoires et finaux. Cette somme sera rajustée par le Trésorier en fonction des sommes approuvées à la 73 <sup>e</sup> réunion (mesure à prendre par le Trésorier)	-205 719		-17 064	
3	Différence entre l'intérêt supplémentaire déclaré dans les comptes provisoires de 2013 et l'intérêt rajusté pendant 2013. (Les rajustements ont été effectués en 2014, après la 72 <sup>e</sup> réunion)			-61 086	

<sup>2</sup> Il est suggéré que les agences n'alignent leurs chiffres sur l'inventaire que lorsque la différence est de plus de 5 \$US.

Ligne	Remarques	PNUD	PNUE	ONUDI	Banque mondiale
4	Intérêt gagné par le Bureau de la coopération économique étrangère (BCEE) de la Chine soustrait des sommes approuvées à la 71 <sup>e</sup> réunion à la fin de 2013 (L'ONUDI a effectué les rajustements au cours de 2014)			21 468	
5	Revenu d'intérêt retourné par le BCEE de la Chine et déjà rajusté par le Trésorier selon les sommes approuvées pour le PNUD à la 71 <sup>e</sup> réunion	72 771			
6	Paiements de la 71 <sup>e</sup> réunion effectués en 2014, nets des revenus d'intérêt de 2013				19 635 910
7	Revenu d'investissement du 4 <sup>e</sup> trimestre de 2013 soustrait des sommes approuvées à la 72 <sup>e</sup> réunion				-55 029
8	Point de réconciliation permanent du projet sur les refroidisseurs en Thaïlande (THA/REF/26/INV/104)*				-1 198 946
9	Point de réconciliation permanent du projet bilatéral de la Suède (THA/HAL/29/TAS/120)*				-225 985
10	Point de réconciliation permanent du projet bilatéral des États-Unis (CPR/PRO/44/INV/425)*				-5 375 000
11	Point de réconciliation permanent du projet bilatéral des États-Unis (CPR/PRO/47/INV/439)*				-5 375 000
12	Point de réconciliation permanent de la contribution bilatérale du Japon (THA/PHA/68/TAS/158)*				-342 350
13	Point de réconciliation permanent du solde non justifié dans les comptes spéciaux des SAO remboursé par le gouvernement des Philippines*				-28 434
14	Total (lignes 2 à 15)	-132 948	0	-56 682	7 035 166
<b>15</b>	<b>Différence (point de réconciliation permanent)</b>	<b>0</b>	<b>-322 396</b>	<b>(16)</b>	<b>(8)</b>

\* À fermer lors des activités de la Banque mondiale au titre du Protocole de Montréal

5. Les différences entre les rapports périodiques et les comptes finaux du Fonds multilatéral pour l'année 2013 sont expliquées ci-dessous:

- a) Le PNUD a expliqué la différence de 132 948 \$US comme suit: la somme de 205 719 \$US représente la différence entre les comptes provisoires et les comptes finaux. Elle sera rajustée par le Trésorier en 2014 en tant que rajustement de la période précédente de 2013 par rapport aux sommes approuvées de la 73<sup>e</sup> réunion. La somme de 72 771 \$US représente les revenus d'intérêt retournés par le BCEE de la Chine, et a déjà été rajustée par le Trésorier par rapport aux sommes approuvées à la 71<sup>e</sup> réunion;
- b) La différence de 322 396 \$US du PNUE demeure un point de réconciliation permanent que le PNUE examine dans le but de fournir un compte rendu de la situation à la 73<sup>e</sup> réunion;
- c) La différence de 56 666 \$US de l'ONUDI est expliquée dans les lignes 2 à 4 du tableau 3, ci-dessus. Il reste un solde de 16 \$US, que l'ONUDI attribue à l'arrondissement et qui constitue un point de réconciliation pour l'ONUDI (à réconcilier);

- d) La différence de 7 035 158 \$US de la Banque mondiale est expliquée ci-dessous. Il reste un point de réconciliation en instance de 8 \$US:
- i) La somme de 19 635 910 \$US correspond aux paiements de la 71<sup>e</sup> réunion versés en 2014, nets des revenus d'intérêt des deuxième et troisième trimestres de 2013. La somme de 55 029 \$US est le revenu d'investissement du quatrième trimestre de 2013, soustrait des sommes approuvées à la 72<sup>e</sup> réunion;
  - ii) Deux nouveaux points de réconciliation permanents: le premier, 342 350 \$US, représente la contribution bilatérale du Japon pour l'assistance technique à la première étape du plan de gestion de l'élimination des HCFC pour la Thaïlande (THA/PHA/68/TAS/158). Le Japon a demandé que les sommes soient administrées par la Banque mondiale. Le Trésorier a donc transféré la subvention totale approuvée et les coûts d'appui à la Banque mondiale en novembre 2013. Le deuxième point est une somme de 28 434 \$US, qui représente un solde non justifié remboursé par le ministère des Ressources environnementales et naturelles des Philippines au compte spécial du projet sur les SAO détenu par un intermédiaire financier. Comme la fermeture financière du projet sur les SAO a eu lieu le 31 octobre 2011, le remboursement a été transféré au fonds d'affectation spéciale de l'ozone. Le Trésorier a soustrait la somme des sommes approuvées à la 72<sup>e</sup> réunion. La Banque mondiale rajustera son rapport périodique en conséquence, lorsqu'elle saura à quels projets achevés la somme est attribuée;
  - iii) Ce même point de réconciliation permanent de 1 198 946 \$US correspond au prêt remboursé par le gouvernement de la Thaïlande directement au Trésorier par le biais de la Banque mondiale en 2007. Outre ce remboursement, un remboursement précédant du solde du projet approuvé à l'origine pour la somme de 2 475 000 \$US a été effectué par le biais des frais généraux de la Banque en 2005. La somme totale approuvée est représentée par un zéro dans le rapport périodique, comme il convient, afin de tenir compte du remboursement et du retour des sommes au Fonds multilatéral. Ce point devrait donc constituer un point de réconciliation permanent;
  - iv) Ce même point de réconciliation permanent de 225 985 \$US est un point de réconciliation permanent dans les rapprochements de comptes annuels précédents. Il représente une contribution bilatérale de la Suède approuvée à la 29<sup>e</sup> réunion (THA/HAL/29/TAS/120) et est traité de la même manière que la contribution bilatérale reçue des États-Unis d'Amérique mentionnée dans le tableau 3. Par conséquent, il demeurera un point de réconciliation permanent car il ne peut pas être traité comme un revenu normal du Fonds multilatéral dans le rapport périodique de la Banque;
  - v) Ces mêmes points de réconciliation permanents concernent des contributions des États-Unis d'Amérique reçues pour les projets d'élimination accélérée de la production en Chine, évalués à 5 375 000 \$US (CPR/PRO/44/INV/425) et 5 375 000 \$US (CPR/PRO/47/INV/439). Les deux sommes demeureront des points de réconciliation permanents dans les comptes car la Banque mondiale les a inclus dans ses revenus dans ses comptes de 2006 et de 2008, et elles n'ont pas été consignées pour la Banque mondiale dans l'inventaire, mais plutôt pour les États-Unis d'Amérique (en tant qu'agence bilatérale).

## Dépenses déclarées dans les comptes de 2013 et dans le rapport périodique

6. Le tableau 4 montre la différence entre les dépenses cumulatives déclarées provisoirement au Trésorier dans les comptes finaux de 2013 et les sommes décaissées et engagées déclarées dans les rapports périodiques pour les années 1991 à 2013. Les explications des différences fournies par les agences d'exécution concernées sont présentées dans le tableau 5.

Tableau 4

### DIFFÉRENCES ENTRE LES DÉPENSES CUMULATIVES (\$US)

Agence d'exécution	Rapport périodique			Total des dépenses cumulatives déclarées au Trésorier	Différence *
	Sommes décaissées comprenant les coûts d'appui	Sommes engagées comprenant les coûts d'appui	Total des dépenses cumulatives		
(1)	(2)	(3)	(4)= (2)+(3)	(5)	(6)= (4)-(5)
PNUD	667 120 120	582 478	667 702 598	664 430 980	3 271 618
PNUE	213 588 288	1 983 378	215 571 666	215 573 244	-1 578
ONUDI	665 773 979	23 386 860	689 160 839	689 160 896	-57
Banque mondiale	1 051 082 001	77 902 176	1 128 984 177	1 057 242 820	71 741 357

\* Un chiffre positif dans la colonne 6 signifie plus de dépenses, tandis qu'un chiffre négatif signifie moins de dépenses dans le rapport périodique que dans les comptes.

Tableau 5

### RAISONS JUSTIFIANT LES DIFFÉRENCES ENTRE LES DÉPENSES DÉCLARÉES DANS LES RAPPORTS PÉRIODIQUES ET LES COMPTES DU FONDS (\$US)

	PNUD	PNUE	ONUDI	Banque mondiale
1. Différence entre les comptes des agences d'exécution et le rapport périodique	3 271 618	-1 578	-57	71 741 357
<b>Explications fournies par les agences d'exécution concernées</b>				
2. Sommes allouées pour respecter les engagements administratifs de 2014 et 2015. Gagnées et déclarées dans le rapport périodique, mais non décaissées dans l'état financier de 2013	-2 749 257			
3. Engagements inclus dans le rapport périodique mais non dans l'état financier, non inclus comme dépenses jusqu'au décaissement	-582 478			
4. Diminution des dépenses entre les comptes provisoires et les comptes finaux à être consignée par le Trésorier (mesure à prendre par le Trésorier)	157 470			
4. Économies sur les obligations biennales antérieures. Point de réconciliation permanent de réduction des dépenses dans les états financiers non associé à un projet en particulier. Entraîne une augmentation du solde dû au Fonds, mais ne peut être retourné qu'à la fermeture du fonds d'affectation spéciale*	-68 300			

	PNUD	PNUE	ONUDI	Banque mondiale
5. Point de réconciliation permanent de réduction des dépenses dans les états financiers non associé à un projet en particulier. Entraîne une augmentation du solde dû au Fonds, mais ne peut être retourné qu'à la fermeture du fonds d'affectation spéciale*	-29 054			
6. Valeur engagée des projets approuvés				-77 902 176
7. Décaissement aux comptes spéciaux de la Banque mondiale				6 160 819
8. Total	-3 271 619	0	0	-71 741 357
<b>10. Différence</b>	<b>-1</b>	<b>-1 578</b>	<b>-57</b>	<b>0</b>

\* Point de réconciliation permanent qui ne peut être retourné qu'à la fermeture du fonds d'affectation spéciale

7. Outre les explications fournies aux lignes 2 à 7 du tableau 5, les observations ci-dessous sont pertinentes:

- a) Les sommes de 68 300 \$US et de 20 054 \$US demeureront des points de réconciliation permanents pour le PNUD jusqu'à la fermeture des projets financés par le Fonds multilatéral. En réduisant les dépenses de ces sommes dans son état financier, le PNUD a pris les mesures nécessaires, en théorie, pour rembourser ces sommes au Fonds multilatéral. La différence restante de 1 \$US est attribuable à l'arrondissement;
- b) La différence des dépenses de 1 578 \$US du PNUE demeure un point de réconciliation en instance que le PNUE continuera à examiner et inclura dans son rapport à la 73<sup>e</sup> réunion;
- c) La différence de 57 \$ pour l'ONUDI demeure un point de réconciliation en instance que l'ONUDI continuera à examiner et inclura dans son rapport à la 73<sup>e</sup> réunion;
- d) La différence de 71 741 357 \$US pour la Banque mondiale est attribuable au fait que conformément aux procédures de comptabilité de la Banque, les sommes « engagées » ne sont pas considérées comme un décaissement (c.-à-d., non consignées dans les états financiers) jusqu'à ce que les paiements soient effectués. Ainsi, la colonne « engagée » n'est pas incluse dans les comptes finaux de 2013. De plus, les sommes décaissées indiquées dans le rapport périodique sont rapportées à la Banque par ses agents financiers et pays partenaires (dans le cas de certains plans sectoriels et nationaux d'élimination des SAO), tandis que les dépenses indiquées dans l'état financier représentent les sommes qui sont virées de la Banque aux comptes spéciaux (éventuellement aux bénéficiaires). En éliminant les sommes engagées du rapprochement, la différence entre les sommes décaissées dans le rapport périodique et les sommes décaissées du fonds d'affectation spéciale de l'ozone de la Banque ne serait que d'environ un pour cent.

## Recommandations

8. Le Comité exécutif pourrait souhaiter:

- a) Prendre note du rapprochement des comptes de 2013 présenté dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/73/56;
- b) Prier le PNUD de rajuster de 144 \$US les coûts d'appui approuvés dans son rapport périodique;

- c) Demander au Trésorier:
- i) De soustraire de ses futurs virements au PNUD la somme de 205 719 \$US, représentant les revenus d'intérêt supplémentaires déclarés par le PNUD dans son état financier provisoire mais pas dans son état financier final, et d'identifier cette somme comme un rajustement de l'année précédente dans les comptes du PNUD de 2014;
  - ii) De consigner la réduction des dépenses de 157 470 \$US entre les états financiers provisoires et final du PNUD en 2014;
  - iii) De soustraire de ses futurs virements à l'ONUDI la somme de 17 064 \$US représentant les revenus d'intérêt supplémentaires déclarés par l'ONUDI dans son état financier provisoire mais pas dans son état financier final, et d'identifier cette somme comme un rajustement de l'année précédente dans les comptes de l'ONUDI de 2014;
- d) Prendre note des points de réconciliation en instance suivants de 2013:
- i) Des revenus de 16 \$US et des dépenses de 57 \$US entre le rapport périodique et les comptes finaux de l'ONUDI;
  - ii) De revenus de 322 396 \$US et des dépenses de 1 578 \$US entre le rapport périodique et les comptes finaux du PNUE;
  - iii) De revenus de 8 \$US entre le rapport périodique et les comptes finaux de la Banque mondiale;
- e) Prendre note des points de réconciliation suivants:
- i) PNUD: les sommes de 68 300 \$US et de 29 054 \$US pour des projets non spécifiés;
  - ii) Banque mondiale: pour les projets suivants mis en œuvre avec d'autres agences bilatérales, s'il y a lieu:
    - Le remboursement de 28 434 \$US du gouvernement des Philippines, représentant un solde non justifié dans le compte spécial des projets sur les SAO, qui constitue un nouveau point;
    - Le projet de refroidisseurs de la Thaïlande (THA/REF/26/INV/104) pour la somme de 1 198 946 \$US;
    - Le projet bilatéral du Japon (THA/PHA/68/TAS/158) pour la somme de 342 350 \$US, qui constitue un nouveau point;
    - Le projet bilatéral de la Suède (THA/HAL/29/TAS/120), pour la somme de 225 985 \$US;

- Le projet bilatéral des États-Unis d'Amérique (CPR/PRO/44/INV/425), pour la somme de 5 375 000 \$US;
- Le projet bilatéral des États-Unis d'Amérique (CPR/PRO/47/INV/439), pour la somme de 5 375 000 \$US.

- - - - -